



Conditions générales avec règlement intérieur

1. Conclusion de contrat

L'appartement est loué au locataire pour la durée contractuelle spécifiée exclusivement à des fins de vacances et ne peut être occupé que par le nombre maximum de personnes convenu. Le bien locatif ne peut pas être sous-loué à des tiers. Les séjours commerciaux sont interdits.

2. Documents applicables

Les « conditions d'annulation », les « tarifs » les « coordonnées », et la « liste d'inventaire » s'appliquent dans leurs versions actuelles.

3. Annulation du contrat

Les conditions et délais de résiliation du contrat de location sont réglés dans les « conditions d'annulation » et font partie des conditions générales.

4. Frais et caution

Le loyer, les charges, les frais liés aux dépenses et le dépôt de garantie sont détaillés dans les « tarifs » et font partie des conditions générales.

5. Paiement du loyer, frais supplémentaires, frais liés aux dépenses

Le loyer est à régler à l'avance et comprend :

- le loyer pour la période de location convenue
- les éventuelles commissions et/ou frais de service du portail de réservation correspondant
- l'usage normale de l'eau et électricité (spécifié dans les « tarifs »)

Le loyer est à payer via le portail de réservation.

Si la taxe de séjour n'est pas payée via le portail de réservation, elle doit être payée en espèces ou par PayPal à l'arrivée (détails dans les « coordonnées »).

Des frais liés aux dépenses peuvent être facturés (spécifié dans les « tarifs »).

6. Linge de lit et serviettes

Le linge de lit et les serviettes ne sont pas fournis et devez être amenés par les visiteurs.

Si cela n'est pas possible il y a la possibilité de louer de linge de lit - sous réserve de disponibilité - (détails dans les « tarifs »). Il doit être réservé avant l'arrivée.

7. Accès à l'appartement

L'appartement se trouve au 3^{ème} étage sans ascenseur.

8. Arrivée et départ (check-in, check-out)

Arrivée

L'appartement est mis à disposition du locataire le jour de son arrivée à partir de 16h. Après réception du paiement, vous recevrez des informations détaillées pour accéder l'appartement ~2 jours avant l'arrivée.

Départ

Le jour du départ, le locataire doit libérer l'appartement avant 11h00. L'appartement doit être rendu dans l'état de propreté comme il se trouvait le jour de l'arrivée (détails sur le nettoyage dans le dossier d'information) :

- Les déchets doivent être déposés dans les poubelles désignées de l'autre côté de la rue.
- La vaisselle doit être lavée et rangée au sec dans les placards.
- Le réfrigérateur, le lave-linge et le lave-vaisselle doivent être vidés, éteints et laissés ouverts.
- Le four, le micro-ondes et le gril extérieur électrique doivent être

nettoyés.

- Le sol doit être balayé et essuyé. Les miroirs, fenêtres, les chaises et les tables doivent être nettoyés.

Des frais de ménage seront facturés pour un nettoyage insuffisant (spécifié dans les « tarifs »).

9. Général

Si vous voyez que l'inventaire manque ou est endommagé ou si vous avez besoin des conseils ou de l'aide, veuillez nous contacter dès que possible.

Par respect au copropriétaires et d'autres vacanciers, **le bruit et la musique forte sont à éviter entre 22h00 et 7h00.**

Les meubles ne doivent être utilisé que pour ce à quoi ils sont destinés. Des modifications de l'aménagement ne sont pas autorisées.

Les meubles, vaisselles, les appareils électriques etc. doivent être remis à leur emplacement d'origine avant le départ.

L'inventaire (y compris la vaisselle et les couverts) appartient à l'appartement B51 et ne peut être emporté nulle part ailleurs.

10. Dommages et défauts

Tout dommage ou autre défaut du bien locatif, y compris l'inventaire, doit être signalé immédiatement.

Le locataire est responsable les dommages pendant la période de location.

11. Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés - même en tant qu'invités de jour.

S'il existe un accord parallèle sur les animaux de compagnie, les dispositions suivantes s'appliquent :

- L'animal ne doit pas s'allonger sur des lits, des coussins, des canapés, etc.
- Il est interdit de laisser des animaux sans surveillance dans l'appartement.
- Les chiens, peu importe leur taille et leur âge, doivent être tenus en laisse partout dans le complexe résidentiel.
- Si l'animal fait une "grosse affaire", cet "héritage" doit être enlevé et éliminé tout de suite.

12. Fumer, bougies et feu ouvert

Tout feu ouvert est interdit dans l'appartement (y compris le balcon).

En cas d'urgence, il y a une couverture anti-feu dans le couloir.

Le numéro d'urgence des pompiers locaux est le 18.

Les pompiers peuvent également être contactés en allemand, anglais et autres langues

Fumer

Il y a une interdiction générale de fumer dans l'appartement, y compris le balcon.

Bougies

Les bougies, bougies chauffe-plat, cierges magiques, etc. ne doivent pas être allumés.

Gril

Le gril électrique ne doit pas être utilisé dans l'appartement mais uniquement sur le balcon.

Le gril doit être nettoyé après l'utilisation ou avant le départ.



13. Déchets et matières recyclables

Nous apprécions un comportement économe en ressources et demandons donc à nos clients de trier leurs déchets et de les éliminer correctement.

La viande, les saucisses et les restes de nourriture sont à jeter dans les déchets résiduels et en aucun cas dans les toilettes. Les instructions pour trier les déchets se trouvent également dans le dossier d'information.

Les conteneurs pour les emballages (jaune), les déchets résiduels (gris) et le verre (vert) sont situés directement en face du parking.

14. Cuisine

La vaisselle, les couverts, les casseroles, etc. doivent être lavés avant le départ et remis dans les placards lorsqu'ils sont secs. Il en va de même pour tous les appareils utilisés. A la fin de votre séjour, le lave-vaisselle doit être vide.

Aucun déchet, reste de nourriture, liquide nocif, etc. ne doit être versé dans l'évier.

Le lave-vaisselle ne doit jamais être utilisé sans produit vaisselle approprié.

15. Salle de bain / toilettes

Aucun déchet, reste, liquide nocif, etc. ne peut être jeté ou déversé dans les lavabos, douches et toilettes.

Les articles d'hygiène, y compris les lingettes humides, appartiennent aux poubelles et ne peuvent pas être jetés dans les toilettes.

Nous apprécions un comportement économe en ressources et demandons donc d'utiliser la machine à laver judicieusement. Elle ne doit pas être utilisée sans lessive approprié.

16. Zones de couchage

Tous les lits possèdent des protège-matelas qui sont nettoyées régulièrement. Les lits ne peuvent être utilisés qu'avec des draps adaptés. Les protège-matelas et les housses de protection ne remplacent pas les draps et ne doivent pas être retirées.

17. Télé

L'appartement dispose d'une TV écran plat avec réception terrestre (câble coaxial), ainsi que d'une FreeBox avec >200 chaînes TV et d'un lecteur BlueRay.

Les réglages des canaux ne doivent pas être modifiés. En cas de non-respect, un prestataire sera mandaté aux frais du locataire pour rétablir les réglages. La réception TV peut être affectée par les conditions météorologiques. Le propriétaire ne garantit pas que certains programmes pourront être captés.

le locataire n'a pas le droit de souscrire un contrat pour des chaînes payantes au nom du bailleur. Le locataire est responsable pour toute modification pendant la période de location.

18. L'internet

Le propriétaire maintient un accès Internet l'appartement, qui peut être utilisé par le locataire via une connexion WLAN. Une connexion LAN n'est pas autorisée. Le propriétaire ne garantit pas que l'accès à Internet est disponible. L'utilisation par des tiers ou la divulgation des données d'accès reçues est interdite. Les paramètres d'accès à Internet ne doivent pas être modifiés. En cas de non-respect, un prestataire sera mandaté aux frais du locataire pour rétablir les réglages.

Le locataire s'engage à assumer l'entière responsabilité de toutes les activités qui se déroulent pendant sa période de location. De plus, en cas d'enquête ou de réclamation d'un tiers liée à l'utilisation, le locataire doit mener ou faciliter une telle enquête ou réclamation à ses frais et sous sa responsabilité.

Le propriétaire a le droit à tout moment d'autoriser d'autres co-utilisateurs au réseau.

Le Propriétaire a le droit de restreindre l'accès du locataire ou d'exclure le locataire si la connexion est ou a été utilisée de manière abusive.

Voici quelques exemples d'abus :

- Distribution ou réception de contenu criminel et/ou illégal et/ou immoral ou référence à un tel contenu
- Prise de contact illégal
- Utilisation de réseaux peer-to-peer (sites de partage)
- Violation des droits d'auteur, des marques, des brevets, des noms et des labels nationaux et internationaux ainsi que d'autres droits de propriété industrielle et droits de la personne
- Intrusion dans les réseaux de données externes, le stockage de données ou les terminaux
- Piratage
- Création de connexions qui entraînent des paiements ou d'autres contreparties par des tiers au client ou à des tiers
- Messagerie non sollicitée
- L'utilisation d'installations ou l'exécution d'applications qui entraînent ou peuvent entraîner des perturbations/modifications de la fonctionnalité ou de la structure de la connexion Internet fournie.
- Le propriétaire se réserve notamment le droit de bloquer l'accès à certains sites ou services (par exemple les sites faisant l'apologie de la violence, pornographiques ou payants) à tout moment et à sa discrétion raisonnable.

Le Bailleur n'est pas responsable des dommages subis par le locataire du fait de l'utilisation des informations de connexion et du mot de passe par un tiers, que cette utilisation soit intentionnelle ou négligente de la part du locataire.

19. Avenants au contrat, conventions annexes

Les modifications et compléments au contrat ainsi que toutes les déclarations juridiquement pertinentes doivent être faits par écrit.

Si certaines dispositions du contrat de location, y compris les présentes conditions, sont ou deviennent invalides, les autres dispositions restent en vigueur. La disposition légale se substitue à la disposition nulle.

20. Droit

Le présent contrat est soumis au droit français. La version française du contrat fait foi.

Pour tout litige contractuelle, le tribunal compétent est celui de Montpellier.